

DEPARTEMENT DE LA
MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE
FORBACH-BOULAY-MOSELLE



COMMUNE DE
STIRING-WENDEL

PROCES-VERBAL

de la 22^{ème} séance du Conseil Municipal

du 28 juin 2023

(convocation du 15 juin 2023)

L'an deux mille vingt-trois, le 28 juin à 18 H 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 15 juin deux mille vingt-trois, s'est réuni en mairie de Stiring-Wendel sous la présidence de Monsieur LUDWIG Yves.

Présent-e-s : M. LUDWIG Yves, Mme HAAG Elisabeth, Mme SOTGIU Brigitte, M. BOUR Roger, Mme HOLTZER Danièle, M. STAUB Jean-Patrick, Mme CINQUALBRE Mireille, Mme FRANK Jeannette, Mme HAMMERSCHMIDT Geneviève, M. DECKER Bernard, Mme MULLER Suzanne, M. LEININGER Grégoire, Mme MAILLARD Patricia, Mme DENNINGER Eugénie, M. GANDER Olivier, Mme SCHAAF Anaïs, Mme MARISON Josiane, Mme SPOHR TYRAKOWSKI Nadine, M. KIEFFER Denis, M. TYRAKOWSKI Gaston.

Absent-e-s ayant donné procuration : M. ALLEMAND Alain à M. LUDWIG Yves, , Mme DAHLEM Nicole à Mme HOLTZER Danièle, M. LE BLANC Yannick à M. BOUR Roger, M. AZOUZ Abdenhour à Mme SOTGIU Brigitte, M. BURG Philippe à Mme CINQUALBRE Mireille, M. HOULLE Christian à Mme HAAG Elisabeth, M. SAÏDI Ayoub à M. LEININGER Grégoire, Mme MANDEL Laetitia à Mme SPOHR TYRAKOWSKI Nadine, M. PFEFFER Kevin à M. KIEFFER Denis.

Absent-e-s excusé-e-s : Mme SCHÄFER Elaine, M. MAI Gaston.

Absent : Mme MEYER Denise, M. RICCI Emmanuel.

Secrétaire de séance : Mme MULLER Suzanne.

Assistaient en outre : M. KORN Sébastien, D.G.S. par intérim, Mme WAGNER Nathalie, directrice du service des finances, Mme SADOWSKI Jessica, responsable de la commande publique et Mme GABRIEL Irène, secrétariat du maire, M. GROSIUS Hervé, responsable du service associations, sport et culture.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer valablement, conformément à l'article L 2121- 17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à l'assemblée et à la presse et propose Mme MULLER Suzanne comme secrétaire de séance, élue à l'unanimité.

Avant d'aborder l'ordre du jour, Monsieur le Maire souhaite apporter quelques modifications :

Dans l'ordre du jour des convocations à la réunion, les titres des points :

- IV. AFFAIRES SCOLAIRES – 1 et 2, mentionnaient des prises en charge de factures alors qu'il s'agit de versement de subvention (modification des titres)

Le retrait du point : IV. AFFAIRES SCOLAIRES - 3. Transport d'élèves de l'école de Verrerie-Sophie car une délibération globale des transports scolaires avait déjà été prise.

ORDRE DU JOUR

- I. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUIN 2023**
- II. COMMUNICATIONS ET REMERCIEMENTS**
- III. ADMINISTRATION GENERALE**
 - 1. Prolongation de délai d'exploitation d'une carrière de sables gréseux par la société EUROGRANULATS à FORBACH
 - 2. Organisation de spectacles – Année 2023 / Spectacle Anne Roumanoff
 - 3. Motion de soutien en faveur du maintien et du développement de l'offre de santé Can-Filieris
- IV. FINANCES**
 - 1. Adhésion à « MOSELLE AGENCE CULTURELLE »
- V. AFFAIRES SCOLAIRES**
 - 1. Versement d'une subvention - spectacle «Toudoux Lapinou»
 - 2. Versement d'une subvention – acquisition de livres audio
 - 3. Transport d'élèves de l'école de Verrerie-Sophie - **SUPPRIME**
- VI. VIE ASSOCIATIVE**
 - 1. Demande de subvention exceptionnelle de l'association « le souvenir Français »
 - 2. Demande de subvention exceptionnelle de l'association des sclérosés en Plaques de la Moselle Est
 - 3. Demande de subvention exceptionnelle du Club Handisport les Lions
 - 4. Demande de subvention exceptionnelle de l'amicale des Portes Drapeaux Anciens Combattants Militaires et Patriotes Français de Forbach et environs
 - 5. Adoption du « Projet Sportif Territorial »
 - 6. Demande de subvention exceptionnelle de l'Harmonie Municipale
 - 7. Animation Estivale 2023 / Tarifs des inscriptions et des sorties
- VII. DIVERS**

Toutes les délibérations publiées au présent procès-verbal ont fait l'objet d'un accusé de réception attestant la date de leur transmission au Représentant de l'Etat et d'un affichage électronique sur le site de la commune.

I. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUIN 2023

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 9 juin 2023 est adopté à l'unanimité des voix.

II. COMMUNICATIONS ET REMERCIEMENTS

COMMUNICATIONS

- Décisions établies conformément à la délibération du conseil municipal du 15 juillet 2020 prise en application des articles L.2122-22 du C.G.C.T.

Période du 15.04.2023 au 28.06.2023

N° interne	Motif de la décision (descriptif)	Tiers/société	Montant (si montant à communiquer)	DEPENSE / RECETTE
Service de la Commande Publique				
13/2023	Travaux d'aménagements du parc de la Coulée Verte - Lot 5 Fontaineries et maintenances suite à classement sans suite	BELLE ENVIRONNEMENT RHONE ALPES	386 910€ TTC	D
14/2023	Marché de maîtrise d'œuvre portant sur la réhabilitation de l'ancienne école du Grossfeld et aménagements extérieurs	EURL DEFI-ARCHI	283 608€ TTC	D
15/2023	Fourniture de plantes, bulbes et vivaces	Lot 1 : Fleurissement printemps / été : EARL HORTICULTURE CASPAR Lot 2 : Fleurissement automne : ETS HORTICOLES - Mme BAUMSTIMLER Lot 3 : Bulbes : ETS HORTICOLES - Mme BAUMSTIMLER Lot 4 : Plantes vivaces automne : ETS HORTICOLES - Mme BAUMSTIMLER	Lot 1 : 11 955,50€ TTC Lot 2 : 690€ TTC Lot 3 : 590€ TTC Lot 4 : 1 392€ TTC	D
16/2023	Mission SPS relative au marché de travaux de réfection de voirie, d'assainissement, de réseaux ou de génie civil dans différents quartiers de la Commune de Stiring-Wendel	APAVE IC LORRAINE METZ		D
19/2023	Marché de maîtrise d'œuvre portant sur la construction d'un boulo-drome couvert et aménagements extérieurs Avenant N°1	GROUPEMENT ADU FAUSTO VIT ARCHITECTE	100 546,60€ TTC	D
20/2023	Contrat de maintenance préventive du classeur rotatif	ELECTROCLASS	618€ TTC	D
21/2023	Travaux de réfection de voirie, d'assainissement, de réseaux ou de génie civil dans différents quartiers de la Commune de Stiring-Wendel	TRAVAUX PUBLICS KLEIN GUY	106 800€ TTC maximum	D
22/2023	Achat d'un véhicule électrique E-Partner	UGAP	35 520,96€ TTC	D
23/2023	Achat d'un véhicule électrique Master ZE	UGAP	79 950,74€ TTC	D
27/2023	Mission Contrôleur Technique relative au marché de mise aux normes d'accessibilité des espaces liés à la piscine de l'école du centre ainsi que l'accès au bassin	SOCOTEC CONSTRUCTION	5 418€ TTC	D
30/2023	Contrat d'entretien de quatre fontaines à eau	CARAFE D'EAU	816€ TTC	D
Service secrétariat/logement/assurances				
Service Sports et Culture				
Service Technique/Urbanisme				
Service Finances				
17/2023	Convention mise à disposition de bouteilles de gaz - bassin école	AIR LIQUIDE SANTE France	756,07 € TTC	D
18/2023	Contrat de maintenance, d'hébergement et de sauvegarde logiciel - crèche	DEFI Informatique	1 427,75 € TTC	D
24/2023	Contrat de maintenance "sécurité" - Lumiplan Ville	LUMIPLAN	1 342,87 € TTC	D
25/2023	Contrat licence Lumisplay	LUMIPLAN	360,00 € TTC	D
26/2023	Abonnement transmission de données - Panneau d'affichage électronique Lumiplan Ville	LUMIPLAN	288,00 € TTC	D
28/2023	Versement subvention à l'Harmonie Municipale	HARMONIE MUNICIPALE	15 000,00 €	D
29/2023	Création d'une régie d'avance et de recettes pour la gestion des spectacles culturels	VILLE DE STIRING WENDEL		D/R

- Les conseillers départementaux, Mme HAAG Elisabeth et M. Constant KIEFFER font part de l'attribution d'une subvention de 2 986,50 € dans le cadre de l'aide aux communes et aux intercommunalités mosellanes employeurs d'assistants éducatifs de langue allemande.
- Monsieur le Maire informe Monsieur KIEFFER Denis de la mise à disposition du bilan d'activité et financier de l'ASBH demandé par le conseiller municipal lors d'un conseil précédent.

REMERCIEMENTS

- Du président de la Communauté d'Agglomération de Forbach Porte de France (CAFPF) pour l'organisation du Salon de l'Habitat qui avait eu lieu à, l'Espace des Anciennes Forges ;
- Des Motards du Cœur pour leur avoir permis de réaliser leur journée de découverte, de prévention et de motricité sur la Place de Wendel ;
- De l'amicale des Sapeurs-Pompiers pour le versement de subvention à l'amicale et la section des J.S.P

III. ADMINISTRATION GENERALE (DEL 2023_06_28_III1)

rapporteur : Mme HAAG Elisabeth

1. Prolongation de délai d'exploitation d'une carrière de sables gréseux par la société Eurogranulats à Forbach

Par arrêté préfectoral du 21 avril 2023, le préfet de la Moselle avait organisé une participation du public par voie électronique relative à la demande de prolongation de délai d'exploitation de carrière de sables gréseux présentée par la société Eurogranulats, sur le territoire de la commune de Forbach.

La participation du public par voie électronique s'était déroulée du mercredi 17 mai 2023 au jeudi 15 juin 2023 inclus, soit pendant 30 jours.

Le dossier de « Porter à connaissance » a été mis à la disposition du public pendant toute la durée de la participation sur le site internet de la préfecture de la Moselle.

Un avis au public a dû être affiché dans les communes et collectivités concernées par le rayon d'affichage de 2 kms fixé par le code de l'environnement. Par conséquent, un avis annonçant la participation du public par voie électronique avait été affiché par la mairie (supports habituels à savoir affichage panneaux d'informations hall de la mairie et affichage sur le site internet), 15 jours avant l'ouverture de la participation électronique du public soit avant le 2 mai 2023.

Enfin et conformément aux dispositions de l'article R181-38 du code de l'environnement le conseil municipal est appelé à émettre un avis sur ce projet au plus tard le 30 juin 2023.

LE CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE à l'unanimité

- De donner un avis favorable à la demande de prolongation de délai d'exploitation d'une carrière de sables gréseux présentée par la société Eurogranulats à Forbach

Monsieur KIEFFER Denis voudrait connaître le lieu d'implantation de cette carrière.

Monsieur le Maire lui répond qu'elle se trouve en partie sur le territoire de Schoeneck et de Forbach.

III. ADMINISTRATION GENERALE (DEL 2023_06_28_III2)

rapporteur : M. STAUB Jean-Patrick

2. Organisation de spectacles année 2023

La commune de Stiring-Wendel souhaite organiser un spectacle intitulé « Tout va presque bien » d'Anne Roumanoff le 02 septembre prochain dans l'enceinte « Espace des Anciennes Forges ».

Le Conseil Municipal dans sa séance du 17 novembre 2022 avait validé la mise en place d'une grille tarifaire pour les spectacles (Prix unitaire du billet d'entrée avait été établi en fonction du coût total de la prestation).

Le spectacle prévu le 02 septembre prochain se situe dans la fourchette d'un prix unitaire du billet d'entrée entre 30,00 € et 55,00 €.

Toutefois, la société de production de l'artiste préconise un tarif inférieur à 30,00 € par personne pour ce spectacle.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur avis favorable de la commission des finances en date du 26 juin 2023

DECIDE à l'unanimité des voix

- **D'AUTORISER** le maire ou son représentant à fixer un tarif unique de 27,00 € pour le spectacle cité ci-dessus et de déroger à la délibération en date du 17 novembre 2022

III. ADMINISTRATION GENERALE (DEL 2023_06_28_III3)

rapporteur : M. le Maire

3. Motion de soutien en faveur du maintien et du développement de l'offre de santé Can-Filieris

Mme MARISON Josiane a quitté la séance durant ce point et n'a pas participé au vote.

Restant particulièrement préoccupés par la nécessaire consolidation du réseau national de santé CAN-Filieris, dont le devenir est l'objet de discussions nationales en cours sous l'égide du gouvernement et de son Ministre de la Santé et Solidarité,

Considérant l'apport considérable de l'offre de santé de la CAN-Filieris sur notre territoire en termes d'activités médicales, paramédicales et médico-sociales en faveur de la prise en charge solidaire de nos populations, notamment les plus fragilisées,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des voix

DEMANDE solennellement que le Gouvernement

- **DECIDE** d'engager toutes les conditions permettant de consolider et garantir l'unicité du système de l'offre de santé et de sécurité sociale CAN-Filieris avec son maillage de proximité actif sur notre territoire,
- **APPUIE** fortement la mise en œuvre d'une coopération entre la CAN-Filieris et la CNAM dans un cadre de service public de santé au service de notre territoire
- **ACCORDE** les financements solidaires indispensables permettant d'assurer la pérennité, le développement de ses missions, le recrutement indispensable des personnels et professionnels de santé afin de contribuer à répondre aux besoins de nos populations.

Les SYNDICATS de MINEURS CGT - CFDT - CFTC - CFE-CGC
Du bassin houiller Lorraine
Avec les fédérations nationales de mineurs,

Le 14/06/ 2023



**Message destiné à Mme/M. le Maire, Mmes/Mrs les conseillers
Du Bassin Houiller Lorrain.**

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons sollicité fin 2021 et vous avez été très nombreux à intervenir auprès du Ministre de la Santé dans le but de conforter l'offre de santé CAN-Filieris active auprès des populations au-delà des affiliés miniers sur votre territoire.

Dans un contexte général d'accès au système de santé qui se dégrade, la CAN-Filieris reste sur votre région la seule offre de santé structurée directement par une Caisse Nationale de Sécurité Sociale lui assurant ainsi un financement dédié ainsi qu'un pilotage national.

Nos interventions convergentes tant syndicales que provenant de 130 collectivités territoriales des régions minières, ont fait grandement bouger les lignes :

- Les projets négatifs qui consistaient à disperser, réduire et dissocier les activités entre elles et entre opérateurs au plan régional, sont suspendus,
- Les activités de CAN-Filieris se poursuivent et le devenir de son offre de santé est entré dans une phase de discussions au niveau des caisses nationales de Sécurité Sociale et du gouvernement

Sous l'égide du cabinet ministériel de la Santé-Solidarité, des travaux sont actuellement en cours en vue de fixer un schéma cible de « rapprochement » entre la Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CNAM) et la CAN-Filieris.

Dans ce cadre, les Fédérations Syndicales CGT, CFDT, CFTC, CFE-CGC préconisent l'élaboration d'une « coopération de Caisse à Caisse Nationale de Sécurité Sociale » qui peut permettre à la puissance publique de réellement conforter une offre de santé essentielle pour des territoires fragilisés, déployer ses objectifs de prévention et de vision globale de la santé au-delà du soin.

Décider de mettre en œuvre cette véritable coopération, donnerait à la CAN-Filieris la stabilité qui est indispensable pour crédibiliser les recrutements de professionnels de santé tant attendus sur ces bassins de vie.

Une telle coopération entre Can-Filieris et la CNAM pourrait enfin permettre à la Sécurité Sociale d'apporter une réponse organisationnelle et financière à titre expérimental sans impacter les finances des institutions territoriales qui se voient contraintes de développer une offre de centres de santé en raison d'une densité médicale et médico-sociale insuffisante.

Ainsi, la Can-Filieris pourrait se voir confier une mission particulière avec notamment, ses établissements et services médico-sociaux en matière de prévention, de maintien à domicile des personnes âgées, de prise en charge globale de la personne et de malades chroniques.

Les discussions qui sont en cours revêtent des enjeux importants pour votre territoire.

Aussi nous comptons particulièrement sur vos interventions afin de peser avec votre collectivité, sur le gouvernement pour qu'il agisse en faveur du maintien et développement de l'offre de santé Can-Filieris sur votre région.

Les Syndicats de mineurs CGT _ CFDT _ CFTC _ CFE-CGC du Bassin Houiller Lorrain vous proposent de soumettre à vos instances délibérantes le projet de **motion** ci-après

Merci de la porter à notre connaissance : mail : cgt.hbl@orange.fr

Adresse postale : CGT Mineurs 31/33, rue de Metz 57800 Freyming-Merlebach

À adresser à : **M. François BRAUN**
Ministre des Solidarités et de la Santé,
14 Av. Duquesne,
75350 Paris

Délibération - du Conseil Municipal de la ville de
- du Conseil Communautaire de

« Restant particulièrement préoccupés par la nécessaire consolidation du réseau national de santé CAN-Filieris, dont le devenir est l'objet de discussions nationales en cours sous l'égide du gouvernement et de son Ministre de la Santé et Solidarité,

Considérant l'apport considérable de l'offre de santé de la CAN-Filieris sur notre territoire en termes d'activités médicales, paramédicales et médico-sociales en faveur de la prise en charge solidaire de nos populations, notamment les plus fragilisées,

Le Conseil....

Demande solennellement que le gouvernement :

- *Décide d'engager toutes les conditions permettant de consolider et garantir l'unicité du système de l'offre de santé et de sécurité sociale CAN-Filieris avec son maillage de proximité actif sur notre territoire,*
- *Appuie fortement la mise en œuvre d'une coopération entre la CAN-Filieris et la CNAM dans un cadre de service public de santé au service de notre territoire*
- *Accorde les financements solidaires indispensables permettant d'assurer la pérennité, le développement de ses missions, le recrutement indispensable des personnels et professionnels de santé afin de contribuer à répondre aux besoins de nos populations.*

Bruno GUILLAUME, secrétaire général du syndicat CGT des mineurs du BHL

Accusé de réception en préfecture

057-215706607-20230628-23_06_28_III3-Date de télétransmission : 03/07/2023

Date de réception préfecture : 03/07/2023

Tél : 07 84 09 92 51

1. Adhésion à « MOSELLE AGENCE CUTURELLE »

Mme HAAG n'a pas participé ni au débat ni au vote de ce point.

La commune de Stiring-Wendel souhaite développer son activité culturelle.

Aussi, le Département de la Moselle par le biais de « MOSELLE AGENCE CUTURELLE » accompagne les collectivités dans la mise en œuvre d'évènements culturels.

Ainsi, l'agence proposera une mise en relation avec les compagnies et ensembles professionnels : elle proposera plusieurs artistes qui correspondent à la thématique de la manifestation mis en place par la commune, puis se chargera de la mise en contact.

Qui plus est, l'agence mettra à disposition toute l'ingénierie dont elle dispose. Elle s'engage également à rechercher des financements pour concevoir et mettre en œuvre un évènement culturel annuel financé par la collectivité.

« MOSELLE AGENCE CUTURELLE » a le statut d'association. La commune en adhérent à cette association bénéficiera de la qualité de membre associé et devra s'acquitter d'une cotisation annuelle. Celle-ci s'élève à 40 centimes d'euros par habitant (elle peut être rapportée à 20 centimes d'euros si l'intercommunalité est adhérente).

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur avis favorable de la commission des finances en date du 26 juin 2023

DECIDE à l'unanimité des voix

- D'adhérer à « MOSELLE AGENCE CUTURELLE », association de droit privé local (Loi 1908) dont les statuts figurent en annexe à la présente délibération ;
- De mandater Madame MULLER Suzanne, conseillère municipale déléguée, pour représenter la commune de Stiring-Wendel avec voix délibérative, aux Assemblées Générales de « MOSELLE AGENCE CUTURELLE » selon les conditions de mandat fixées par l'article 5 des statuts figurant en annexe à la présente délibération ;
- D'autoriser le maire ou son représentant à signer la convention ;
- Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2023 de la ville nature 6281 fonction 023

Monsieur KIEFFER Denis voudrait savoir si d'autres communes y ont déjà adhéré.

Monsieur le Maire répond qu'aucune commune du secteur n'a adhéré à l'agence car il faut une salle adaptée pour ce genre de spectacle. Concernant les autres communes, Monsieur le Maire ne peut répondre mais l'agence est en discussion avec la Communauté d'Agglomération.

Monsieur KIEFFER : « Si Madame MULLER Suzanne est élue au conseil d'administration de l'agence, sera-t-elle le contact au sein de la commune pour la mise en relation avec le directeur artistique des spectacles potentiels ? »

Monsieur le Maire : «Pas forcément. Elle représente la commune au conseil d'administration lors des assemblées générales ou autres. Les services de la ville se chargeront de l'organisation des spectacles. Le but de cette agence culturelle est de pouvoir faire baisser le prix du spectacle d'un artiste, s'il peut se produire à plusieurs endroits sur une même période de représentation.»

Monsieur STAUB Jean-Patrick explique que les artistes ne viennent que s'ils peuvent se produire dans des salles proches au niveau de la distance. Il s'agit de diminuer les frais de déplacement et d'hébergement des artistes en regroupant les spectacles sur un secteur (Stiring-Wendel, Saint-Avold, Metz, Thionville, etc...). Il cite l'exemple d'Anne Roumanoff ou de Jeff Panacloc qui se déplacent selon ces conditions.

Monsieur KIEFFER Denis demande ce qui définit la somme de 40 centimes d'euros par habitant ? Est-elle tributaire d'un résultat ?

Mme HAAG Elisabeth explique que l'agence a un rôle d'ingénierie mais c'est la ville qui choisit les spectacles. L'agence coordonne, gère la mise en scène technique et nous met en relation avec les artistes.

Monsieur STAUB Jean-Patrick ajoute que l'agence propose les événements selon la demande de la ville que ce soit un spectacle musical, une pièce de théâtre, un humoriste, etc...

V. AFFAIRES SCOLAIRES (DEL 2023_06_28_V1)

rapporteur : M. BOUR Roger

1. Versement d'une subvention - spectacle «Toudoux Lapinou»

En cette fin d'année scolaire, l'ensemble des maternelles de la ville a assisté à l'Espace des Anciennes Forges de Stiring-Wendel à dix représentations du spectacle «Toudoux Lapinou» par le biais de l'association le « Renard à Plumes » domiciliée à Etzling.

Le coût de ces prestations s'élève à 2 500,- €.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Sur avis favorable des membres de la commission des finances du 26 juin 2023

DECIDE à l'unanimité des voix

- d'autoriser le maire ou son représentant à verser une subvention d'un montant de 2 500,- € à l'association le « Renard à Plumes » correspondant au paiement des dix représentations.
- les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de la ville nature 65748 fonction 211.

V. AFFAIRES SCOLAIRES (DEL 2023_06_28_V2)

rapporteur : M. BOUR Roger

2. Versement d'une subvention – acquisition de livres audio

La municipalité a fait l'acquisition de 20 livres audio « Le Noël des Hérissons » auprès de l'association le « Renard à Plumes » domiciliée à Etzling. Ces ouvrages ont été offerts aux 4 groupes scolaires de la ville.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur avis favorable de la commission des finances du 26 juin 2023

DECIDE à l'unanimité des voix

- d'autoriser le maire ou son représentant à verser une subvention d'un montant de 250,- € à l'association le « Renard à Plumes » correspondant à l'achat des 20 livres audio.
- les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de la ville nature 65748 fonction 211

VI. VIE ASSOCIATIVE (DEL 2023_06_28_VI1)

rapporteur : Mme CINQUALBRE Mireille

1. Demande de subvention exceptionnelle de l'association « le souvenir Français »

L'association sollicite une subvention exceptionnelle qui servira à pérenniser la transmission de mémoire mais également à l'entretien des tombes des militaires tombés pour la patrie.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Sur avis de la commission des finances du 26 juin 2023

DECIDE à l'unanimité des voix

- D'autoriser le maire ou son représentant à verser une subvention exceptionnelle de 100 € à l'association du Souvenir Français Comité de Forbach et environs ;
- Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Ville, Nature : 65748 ; Fonction : 024

VI. VIE ASSOCIATIVE (DEL 2023_06_28_VI2)

rapporteur : Mme CINQUALBRE Mireille

2. Demande de subvention exceptionnelle de l'association des Sclérosés en Plaques de la Moselle Est

L'association regroupe des personnes atteintes de cette maladie qui fédèrent de nombreuses démarches en faveur de la lutte contre la Sclérose en Plaques. Elle demande une subvention exceptionnelle pour mener à bien ses actions.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Sur avis favorable de la commission des finances du 26 juin 2023

DECIDE à l'unanimité des voix

- D'autoriser le maire ou son représentant à verser une subvention exceptionnelle de 250 € à l'association des Sclérosés en Plaques ;
- Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Ville, Nature : 65748 Fonction : 024.

VI. VIE ASSOCIATIVE (DEL 2023_06_28_VI3)

rapporteur : Mme SOTGIU Brigitte

3. Demande de subvention exceptionnelle du Club Handisport les Lions

Le club handisport les Lions, œuvre depuis presque 2 ans pour le développement de son club.

Depuis la labellisation « Terre de jeux 2024 », l'association participe depuis 2021 aux semaines olympiques et paralympiques organisées par le service des sports de la commune de Stiring-Wendel. Elle a proposé de nombreuses activités paralympiques afin de sensibiliser les élèves des différents groupes scolaires sur les valeurs de l'handisport.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Sur avis favorable de la commission des finances du 26 juin 2023

DECIDE à l'unanimité des voix

- D'autoriser le maire ou son représentant à verser une subvention exceptionnelle de 300 € au club Handisport les Lions ;

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Ville, Nature : 65748 ; Fonction : 024.

VI. VIE ASSOCIATIVE (DEL 2023_06_28_VI4)

rapporteur : Mme SOTGIU Brigitte

4. Demande de subvention exceptionnelle de l'amicale des Portes Drapeaux Anciens Combattants Militaires et Patriotes Français de Forbach et environs

L'association sollicite une subvention exceptionnelle pour l'aider à financer les actions de transmission du devoir aux jeunes générations de leur association née de la fusion des deux associations (Amicale des Porte-Drapeaux de Forbach Moselle Est et les Anciens Combattants Militaires et Patriotes Français de Forbach Moselle Est).

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Sur avis favorable de la commission des finances du 26 juin 2023

DECIDE à l'unanimité des voix

- D'autoriser le maire ou son représentant à verser une subvention exceptionnelle de 150 € à l'association ;
- Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Ville, Nature : 65748 ; Fonction : 024.

VI. VIE ASSOCIATIVE (DEL 2023_06_28_VI5)

5. Adoption du « Projet Sportif Territorial » (P.S.T.)

M. GROSIOUS Hervé, chef du service associations, sport et culture, est accompagné de M. GLAESER Arnaud, étudiant stagiaire en licence STAPS 3 qui a collaboré et mis en place le projet avec l'équipe (voir document ci-joint). Monsieur GROSIOUS le remercie pour son travail.

Présentation Power Point du Projet Sportif Territorial par le service des sports.

Monsieur GANDER Olivier suggère de lancer des défis en proposant aux gens de se rendre à leur lieu de travail en se déplaçant à pied, une fois par semaine ou plus.

Monsieur le Maire explique que le projet n'en est qu'au début du processus. Un travail important a été réalisé par le service des sports et par Monsieur Arnaud GLAESER, en particulier. Le P.S.T. recense une

grande partie des activités déjà existantes au niveau de la commune et prévoit des axes de développement qui seront étudiés par un comité de pilotage. Divers domaines seront étudiés, entre autres, le développement durable (l'utilisation des installations sportives en respectant la consommation d'énergie -> quitter les lieux en éteignant les lumières, par exemple).

La commune donne depuis longtemps de beaux moyens logistiques et financiers aux associations. Celles-ci le rendent bien en apportant de beaux résultats comme le CSS qui a obtenu la 1^{ère} place au challenge national du Programme Educatif Fédéral de la Fédération Française de Football.

Il y a aussi l'investissement des jeunes, comme la manifestation « Stiring en fête » qui a été entièrement organisée par des adolescents de Stiring-Wendel avec l'ASBH et qui aura lieu samedi. Ce sera également l'ouverture des Estivales Moselle Jeunesse et de l'Animation Estivale.

rapporteur : Mme SOTGIU Brigitte

La ville de Stiring-Wendel a obtenu le Label Ville Sportive attribué aux communes de moins de 20 000 habitants. Il est décerné pour 4 ans (2022-2026) par le Comité Régional Olympique et Sportif (CROS) Grand Est. La ville a également candidaté pour le label ville active et sportive au niveau National.

Afin d'honorer son engagement dans le domaine du sport pour les années à venir, la ville souhaite mettre en œuvre une politique sportive en proposant un « Projet Sportif Territorial » qui sera géré par le service des sports. Ce projet fixera les différentes orientations sportives pour les années à venir. Ce dernier est joint en annexe.

Il est également proposé de constituer un groupe de travail avec plusieurs acteurs de la commune en lien avec le sport et l'activité physique et sportive et la jeunesse (élus, membres d'associations, pratiquants, ASBH, personnels enseignants, CléA, jeunes encadrants Moselle Jeunesse, médecins kinésithérapeutes, etc...) pour élaborer et développer les axes prioritaires du PST.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Sur avis favorable de la commission de la vie associative en date du 26 juin 2023,

DECIDE à l'unanimité des voix

- d'instaurer un Projet Sportif Territorial sur la commune ;
- de constituer un groupe de travail pour élaborer et développer ce PST.

Monsieur KIEFFER Denis félicite l'équipe pour la présentation de ce projet mais souhaiterait avoir des précisions concernant la constitution du groupe de travail.

Monsieur le Maire répond qu'il s'agit aujourd'hui d'avoir l'accord du conseil municipal pour une future constitution d'un groupe de travail. Tous les volontaires seront bienvenus.

(P.S.T. en pièce annexe)

VI. VIE ASSOCIATIVE (DEL 2023_06_28_VI6)

rapporteur : Mme SOTGIU Brigitte

6. Demande de subvention exceptionnelle de l'Harmonie Municipale

L'Harmonie Municipale se rendra à Gönheim en Palatinat pour y donner un concert lors de l'inauguration des « Wein und Kulturtag » les 30 juin et 1^{er} juillet 2023.

Les frais de déplacement et les frais d'hôtel pour l'harmonie est de 8524 €.

L'association demande une participation de la ville pour les frais engagés.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Sur avis favorable de la commission des finances du 26 juin 2023

DECIDE à l'unanimité des voix

- D'autoriser le maire ou son représentant à verser une subvention exceptionnelle de 3 000 €, à l'Harmonie Municipale de Stiring-Wendel ;
- Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Ville, Nature : 65748 ; Fonction : 024.

VI. VIE ASSOCIATIVE (DEL 2023_06_28_VI7)

rapporteur : Mme SOTGIU Brigitte

7. Animation Estivale 2023 / Tarifs des inscriptions et des sorties

La commission de la vie associative propose de reconduire l'opération Animation Estivale pendant les vacances d'été. Certaines associations locales ont confirmé leur volonté de participer à cette opération. Le programme d'activités est élaboré conjointement avec le service des sports et les associations.

Le financement est assuré par la ville de Stiring-Wendel et les participants aux animations. Cette somme servant à financer les diverses activités (sorties diverses, transports, matériels, achats restauration).

Le tarif des participations des particuliers est le suivant :

- ◆ Inscription pour l'Animation Estivale : 5 €
- ◆ Sortie B'FUN PARK : 15 €
- ◆ Sortie Zoo Sarrebruck : 10 €
- ◆ Sortie Tépacap à Bitche : 15 €
- ◆ Sortie Ciné Forbach : 4 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Sur avis favorable de la commission des Finances et de la commission de la vie associative en date du 26 juin 2023,

DECIDE à l'unanimité des voix

- De reconduire l'opération Animation Estivale pour 2023 ;
- D'adopter les tarifs suivants :
 - ◆ Inscription pour l'Animation Estivale : 5 €
 - ◆ Sortie B'FUN PARK : 15 €
 - ◆ Sortie Zoo Sarrebruck : 10 €

◆Sortie Tépacap à Bitche : 15 €

◆Sortie Ciné Forbach : 4 €

VIII. DIVERS

Monsieur STAUB Jean-Patrick invite l'assemblée à la fête du 13 juillet qui aura lieu sur la place de Wendel ainsi qu'au festival de l'été qui aura lieu les 22 et 23 juillet à la Coulée Verte à l'Espace des Anciennes Forges. Un simulateur de formule 1 sera également sur place.

Le 30 juillet 2023 sera la dernière journée de la quinzaine olympique. La ville accueille le comité olympique et sportif à la salle omnisport. On y trouvera des expositions, des jeux et des animations. Le même jour aura lieu le tournoi inter-écoles pour les CM1 et CM2 avec une remise des récompenses à 15 heures.

M. KIEFFER Denis intervient au sujet du repas des Anciens qui aura lieu le 8 octobre 2023 à l'Espace des Anciennes Forges. Comme cet évènement se déroulera en même temps que la fête foraine, aucun des parkings à la Coulée Verte ne sera disponible.

Monsieur le Maire confirme ce fait en précisant que le parking de la salle de l'E.A.F. est mis à disposition et d'autres solutions sont à l'étude. « Nous avons été obligé de déplacer la date du repas des Anciens qui était initialement prévu le 24 septembre en raison des élections sénatoriales qui auront lieu ce jour-là. D'ailleurs ce même jour aura lieu la manifestation des mineurs Sarre-Lor-Lux à Stiring-Wendel. Je suis intervenu auprès du président de l'association pour déplacer l'évènement à un autre moment car les élus ne pourront pas y assister. Le président a répondu qu'un déplacement de date n'est pas possible car l'évêque s'est engagé à faire la messe le 24 septembre 2023. »

Monsieur KIEFFER Denis donne l'information d'une subvention exceptionnelle sollicitée par l'association «Pétanque Coulée Verte » pour l'achat d'un tracteur qui permet de tondre en autonomie les espaces verts du club.

Monsieur le Maire confirme la réception de cette demande de subvention remise en main propre par le président de l'association. Mais il ne cautionne pas la manière dont a procédé l'association, à savoir l'achat de la machine avant d'avoir l'accord pour la subvention.

Monsieur KIEFFER rejoint l'avis du Maire mais évoque les multiples interventions annuelles des ouvriers du Centre Communal Technique pour tondre la pelouse. Ces interventions n'auront plus raison d'avoir lieu après cette acquisition. Cet investissement sera très vite rentabilisé.

Monsieur le Maire informe que cette demande de subvention figurera au prochain conseil municipal. Il précise que l'approvisionnement en essence, par mesure de sécurité, ne devra pas se faire en se déplaçant aux ateliers mais sera aux frais de l'association. La ville en tiendra compte lors de l'attribution de la subvention de fonctionnement.

Madame TYRAKOWSKI Nadine intervient au sujet du tapage nocturne sur la Place de Wendel. Les habitants se plaignent énormément de ces désagréments.

Monsieur le Maire répond qu'il est bien sûr au courant et préoccupé par cette situation. « Pour autant, la plupart des désagréments ont lieu entre minuit et 5 heures du matin. C'est donc un problème qui doit être résolu par la police nationale. Malheureusement quand les riverains appellent la police, on leur répond qu'il n'y a pas d'effectif disponible et quand ils se déplacent, leur intervention ne s'avère pas très répressive. L'étendue du territoire de surveillance des policiers de nuit couvrait à l'époque le secteur de Forbach mais actuellement cela s'étend jusqu'à Saint-Avold. Ils sont équipés de 2 véhicules de police. J'ai encore fait part récemment de ces problèmes à Madame la Sénatrice ! »

Monsieur KIEFFER Denis demande s'il n'est pas possible de modifier les horaires de la police municipale, au moins durant la période estivale.

Monsieur le Maire explique que les agents peuvent assurer leur service au maximum jusqu'à minuit alors que les incidents ont lieu bien plus tard comme évoqué tout à l'heure. Monsieur le Député est intervenu à l'Assemblée Nationale pour élargir les compétences de la police municipale. L'équipe municipale et les services réfléchissent à diverses solutions mais c'est très compliqué à mettre en place.

Madame TYRAKOWSKI Nadine attire également l'attention sur le problème de vitesse excessive dans la rue Saint François où il y a un passage important d'enfants.

Monsieur le Maire en a tout à fait conscience et précise que des contrôles de vitesse sont effectués régulièrement. Les verbalisations ne sont pas nombreuses car l'information se répand très vite par des appels de phare ou autres... D'autres rues sont également affectées par les excès de vitesse comme la rue Jeanne d'Arc, rue Jean Burger ou la rue Saint Théodore, etc...

Monsieur KIEFFER Denis suggère l'installation de radars fixes à l'entrée et la sortie de la rue Saint François.

Monsieur le Maire répond que c'est interdit dans les communes qui sont limitées aux radars pédagogiques.

Madame HAAG Elisabeth relève également la vitesse excessive constatée des chauffeurs de bus sur la rue Nationale.

Monsieur le Maire en revient aux contrôles de vitesse qui jusqu'à présent n'ont pas apporté de résultat très concluant.

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucune question soulevée, Monsieur le Maire souhaite à l'assemblée de belles vacances et clôt la séance 19H50.

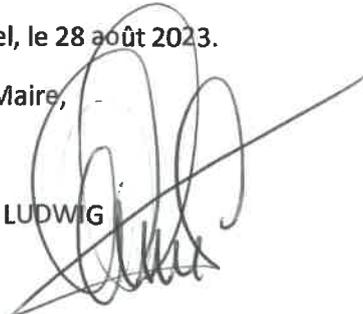
La Secrétaire de séance,


Suzanne MULLER



Stiring-Wendel, le 28 août 2023.

Le Maire,


Yves LUDWIG

